



GUIDE de

l'électeur

L'USJ a opté pour le système de vote électronique. Pratiquement :

- 1.** Tu te présentes au bureau de vote muni de ta carte d'étudiant.
- 2.** Le bureau électoral s'assure que ton nom figure bien sur la liste électorale et conserve ta carte d'étudiant.
- 3.** Le Président du bureau électoral te remet une enveloppe tirée au sort. Cette enveloppe contient un code secret, aléatoire et unique, qui te donnera accès à l'urne électronique.
- 4.** Tu te diriges alors vers l'isoloir où tu auras à saisir sur l'écran tactile le code que tu as reçu dans l'enveloppe.
- 5.** Ce code te donnera accès aux listes de ton institution : tu auras devant toi sur l'écran ces listes ainsi qu'une case correspondant à un vote blanc.
- 6.** Tu sélectionnes, avec ton doigt, la liste pour laquelle tu veux voter ; l'ordinateur ajoute alors une voix à la liste sélectionnée.
- 7.** Tu passes ensuite à un deuxième écran où l'ordinateur te donne accès, pour la liste que tu as choisi, à la liste des candidats éligibles au poste de président, classée par ordre alphabétique des noms des candidats, ainsi qu'une case correspondant à un vote blanc. Tu sélectionnes, avec ton doigt, le nom du candidat pour lequel tu veux accorder ton vote préférentiel ; l'ordinateur ajoute alors une voix au nom sélectionné, puis il se bloque.
- 8.** L'ordinateur imprime alors la liste et le nom sélectionnés sur un bulletin de vote authentifié, au moyen d'une imprimante installée dans l'isoloir, à côté de l'écran tactile.
- 9.** Tu vérifies que le bulletin de vote imprimé correspond bien à tes choix.
- 10.** Tu sors alors de l'isoloir; tu plies la liste imprimée et tu la glisses dans l'urne correspondant à ton institution devant le Président du bureau électoral. Ces urnes seront ouvertes et décomptées seulement en cas de contestation ; sinon elles seront détruites 3 jours ouvrables après la date des élections.
- 11.** Après avoir déposé ton bulletin dans l'urne, tu apposes ta signature à côté de ton nom sur la liste des électeurs et le Président du bureau électoral te rend alors ta carte d'étudiant.